

Courrier des lecteurs

Pour un aménagement concerté

Lettre du jour

Genève, 12 novembre L'initiative «Urbanem, pour un urbanisme plus démocratique», a été déposée en 2020 avec plus de 7000 signatures. Elle visait à établir une égalité de traitement et une démocratisation de l'aménagement de notre territoire en donnant à la population le droit de se prononcer.

Concrètement, si plusieurs projets de construction (plan localisé de quartier) sont proposés, le peuple tranche via une votation communale. Réfractaires à l'idée de donner plus de poids aux communes et à la population dans l'aménagement du territoire, comme cela se fait partout ailleurs en Suisse, les promoteurs et l'État



se sont opposés à l'initiative. Sans succès. En novembre 2022, le Tribunal fédéral a validé la totalité de l'initiative.

Au parlement, les discussions ultérieures ont été nourries. Tous les députés ont reconnu qu'il fallait modifier les dispositions actuelles qui ne fonctionnent plus sans pour autant vouloir soutenir l'initiative. Après de nombreuses discussions avec les partis politiques et l'aide du service juridique du Département du territoire, la lumière est

apparue au bout du tunnel: un contreprojet est né!

Il encourage une véritable concertation au début du processus d'élaboration du PLQ et s'assure que la majorité des propriétaires des parcelles visées acceptent d'aller de l'avant avec le PLQ élaboré d'un commun accord. À défaut, une consultation communale sous forme d'un vote serait organisée. Ainsi, la possibilité initialement offerte aux propriétaires du périmètre concerné de présenter plusieurs PLQ alternatifs et d'organiser dans ce cas une votation populaire communale contraignante pour les départager tombe. En contrepartie, le contreprojet permet d'obtenir en amont l'accord de la majorité des propriétaires concernés pour l'élaboration d'un seul PLQ. À défaut, la population sera consultée.

Le Grand Conseil ayant voté le contreprojet, le comité «Urbanem» a accepté, de retirer son Initiative. C'est alors que la gauche a lancé son référendum estimant qu'il n'y avait pas lieu de demander l'avis des propriétaires des parcelles visées et de consulter la population car cela risquerait de freiner le développement du canton! Belle vision de la démocratie que de refuser la possibilité d'obtenir un consensus en matière d'aménagement du territoire par une consultation populaire...

Les partis de gauche se rendent-ils compte qu'ainsi, ils défendent les intérêts des promoteurs au détriment de leur électeur privé de droit à la parole? Pour plus de démocratie, oui au contreprojet!

Christina Meissner, députée du Centre

Des P+R en plus

Genève, 12 novembre On va tête baissée vers un toujours plus de voitures. Je félicite M. V. Dujoux pour son article «Veut-on 44'000 véhicules de plus?» Pour demain déjà, nous devons œuvrer en faveur d'une planète verte et bleue, sans CO₂, donc! Utopie? Non, c'est du concret: nous devons diminuer drastiquement le nombre de voitures, notamment au moyen du covoiturage. Et si on construisait de nouveaux et plus nombreux P+R, que cinq envisagés? L'élargissement de l'autoroute coûte en plus très cher, (et il n'a pas les vertus écologiques de la passerelle, qui coûte cher aussi! mais qui est bonne pour les mobilités douces et le climat). Nous vivons avec toujours plus de voitures et en

conséquence, de bouchons! Et ce sera bien pire durant les travaux (dix à quinze ans nous dit-on!). M. Rösti veut résorber les bouchons, absolument... Il n'a pas de plan B, on l'y forcera!

Dominique Gay

Parc de Trembley

Genève, 13 novembre Le parc de Trembley, havre de paix genevois, est aujourd'hui le théâtre de tensions récurrentes. Au cœur du problème: le chemin reliant la rue de Moillebeau à l'avenue Giuseppe-Motta, devenu un véritable terrain de confrontation entre piétons et cyclistes. Les courbes serrées, la végétation dense et le manque de visibilité font de ce tronçon un parcours semé d'embûches. Les piétons se sentent souvent me-

nacés par les cyclistes roulant à vive allure, tandis que ces derniers dénoncent l'attitude de certains piétons qui occupent l'intégralité de la voie. «Les piétons sont partout et ne font aucun effort pour laisser passer», déplore Jean-Pierre, cycliste. «J'ai peur de me faire renverser à chaque instant.

Les cyclistes ne font pas attention aux autres», explique Marie-Thérèse, promeneuse assidue. Bien que la signalétique soit présente et claire, des aménagements supplémentaires pourraient améliorer la sécurité et le confort de tous. L'élargissement du chemin, la création de voies séparées pour les piétons et les cyclistes. La cohabitation pacifique entre piétons et cyclistes dans les espaces publics est un enjeu majeur pour toutes les villes. Le cas du parc de Trembley est emblématique. La Ville de Genève, propriétaire du parc, doit prendre conscience de l'urgence de la situation et mettre en œuvre rapidement les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et le confort de tous les usagers.

Philippe Meylan

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Des limites à la vitesse ou aux chicanes?

L'invité

Pascal Rytz
Avocat
spécialiste
FSA



Ma Commune a aménagé une zone 30 km/h. Afin de forcer les automobilistes à ralentir, elle a mis en place des potelets, élargi les trottoirs puis érigé des dos-d'âne surélevés rendant impossible le croisement de deux véhicules. C'est très dérangeant, cela abîme les voitures et je me demande s'il y a une limite au droit d'installer de tels obstacles sur la voie publique!
F, Chêne-Bougeries

L'aménagement de zones limitées à 30 km/h est devenu courant en Suisse pour améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et autres usagers de la route vulnérables. Les communes, compétentes en la matière, instaurent de tels dispositifs pour réduire le risque d'accidents et rendre le cadre de vie plus agréable. Toutefois, lorsqu'elles décident de poser des obstacles physiques - tels que potelets, blocs en béton ou dos-d'ânes - pour restreindre le gabarit de la voie et imposer un ralentissement, elles doivent respecter des obligations légales et réglementaires.

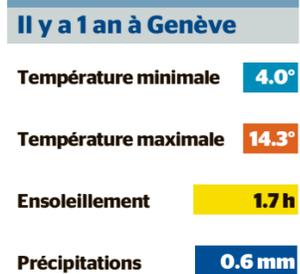
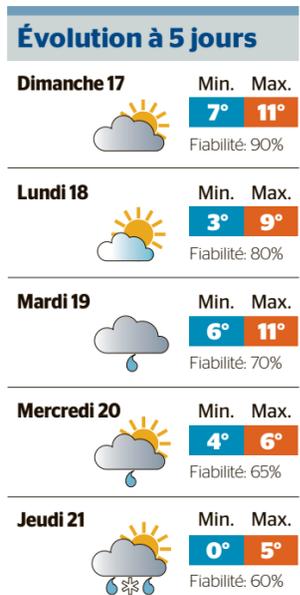
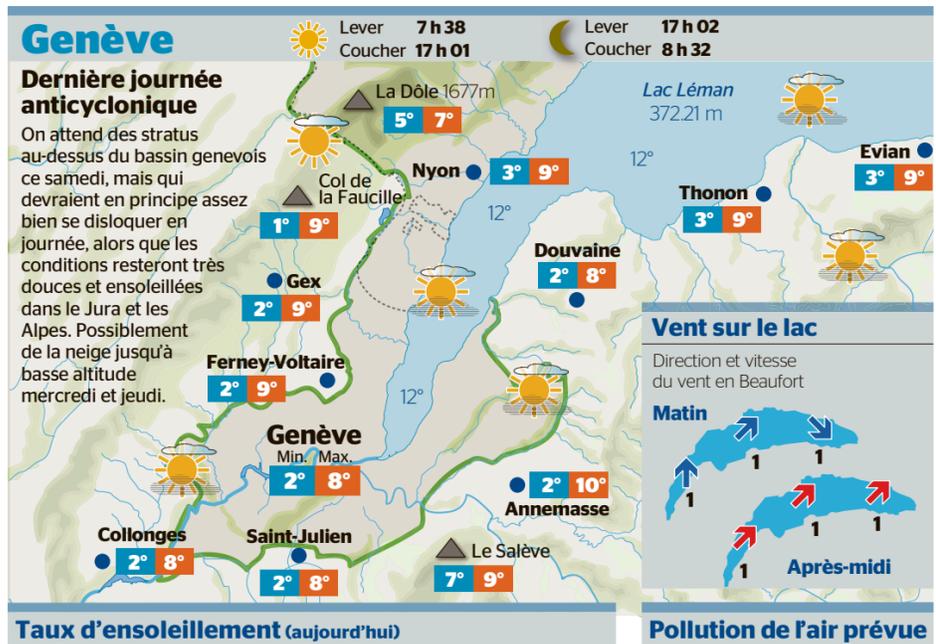
L'article 4 de la loi fédérale sur la circulation routière interdit en effet de créer, sans motifs impérieux, des obstacles à la circulation. Lorsqu'une commune souhaite installer des dispositifs ralentisseurs, elle doit donc impérativement pouvoir justifier leur nécessité pour des raisons de sécurité publique. La loi prévoit que ces obstacles doivent être correctement signalés et retirés dès que leur maintien ne se justi-

fie plus. En d'autres termes, un obstacle ne doit pas créer une entrave à la circulation sans raison valable et doit répondre à un besoin démontré de sécurité ou de modulation de la vitesse.

En vertu du principe de proportionnalité cher au droit suisse, les mesures de modulation du trafic doivent ainsi être équilibrées et adaptées aux objectifs poursuivis. Autrement dit, elles ne doivent pas imposer des contraintes exagérées aux usagers de la route. Les aménagements sur les voies publiques doivent viser la sécurité et le bien-être des résidents, mais aussi respecter les droits des automobilistes à une circulation fluide et sécurisée. Ils doivent dès lors être signalés.

Les autorités communales doivent justifier chaque mesure et prouver que celle-ci est nécessaire pour atteindre les objectifs de sécurité et de réduction de la vitesse. La pose de potelets ou de ralentisseurs exagérément surélevés doit donc être fondée sur une analyse de risques sérieuse et documentée. Si les mesures prises apparaissent disproportionnées ou entraînent une gêne excessive pour les usagers de la route, il est possible de contester ces aménagements auprès des autorités compétentes, voire devant un tribunal.

Dès lors, bien que votre Commune dispose d'une certaine marge de manœuvre pour installer des obstacles sur les voies, cette liberté n'est pas absolue. Si les dispositifs limitent de façon excessive le passage des véhicules ou causent des interruptions de circulation importantes, vous pouvez considérer qu'ils dépassent l'objectif de sécurité et de modulation de la vitesse et engager des démarches pour demander leur adaptation si ces mesures se révèlent abusives ou mal proportionnées.



meteoneWS
Prévisions personnalisées par téléphone: 0900 575 775 (Fr. 3.20/min) depuis le réseau fixe suisse. Sur le web: www.tdg.ch/meteo

Tribune de Genève

Adresses: Rue des Rois 11, 1211 Genève 2. Tél. 022 322 40 00 - Case postale - 1211 Genève 2. Fax rédaction: 022 781 01 07. Adresse électronique: redaction@tdg.ch (non valable pour annonces et abonnements).
Internet: www.tdg.ch
Pour signaler vos manifestations: events@eventbooster.ch

Publicité
Goldbach Premium Publishing SA
Rue des Rois 11, 1211 Genève 2
+41 21 349 50 50
annonces.journaux@goldbach.com
adbox.goldbach.com

Audiences
77'000 lecteurs (MACH Basic 2024-2)
Tirage 21'778 ex. (REMP 2024)
Contacts print+web: 130 000 (par jour)

Abonnements:
Tarifs pour la Suisse (TVA 2.6% incluse)
12 mois: 569.-
Courrier: Case postale, 1211 Genève 2
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)
Suspension et changement d'adresse: temporaire: gratuit sur internet www.tdg.ch
Autres services: Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74

Rédacteur en chef responsable: Frédéric Julliard
Rédacteur en chef adjoint: Olivier Bot
Responsable photo: Ester Paredes
Chef d'édition: Philippe Villard
Rubriques:
Genève: Laurence Bézaguet
Culture et Week-end: Jérôme Estébe
Courrier des lecteurs: Benjamin Chaix et Katia Berger
Opinions: Benjamin Chaix
Signé Genève: Fabien Kuhn
Internet: Aymeric Dejardin-Verkinder
Médiateur: Denis Etienne denis.etienne@tamedia.ch

Rédaction Tamedia
Responsables: Claude Ansermoz, Patrick Monay

Responsable commercial: Karim Mahjoub
Partenariats et Club: Olivier Cretton

Une publication de Tamedia Publications romandes SA
Pietro Supino, éditeur
Jessica Peppel-Schultz, directrice
Marc Isler, responsable du marché lecteurs

Une marque de Tamedia
Imprimé en Suisse

PUBLICITÉ

021 349 50 50 | www.goldbach.com | Vous avez le produit - nous, les espaces publicitaires ! | **GOLDBACH**